

Voilà ce qui reste...

Petits électroménagers

Les petits électroménagers (par ex. téléphone portable, ordinateur, aspirateur, etc.) peuvent être remis aux centres de recyclage de la commune d'Aix-la-Chapelle. Les petits appareils avec une longueur d'arête de moins de 30 cm sont acceptés dans les bennes à déchets verts et ceux avec une longueur d'arête jusqu'à 50 cm dans les services mobiles de matières recyclables. La collecte des grands électroménagers tels que les réfrigérateurs, les cuisinières ou les téléviseurs a lieu dans toute l'agglomération sur prise de rendez-vous (gratuite).

Substances nocives

Les substances nocives (par ex. bombes aérosols, peintures, vernis, dissolvants, acides et produits chimiques, lampes basse consommation, etc.) sont acceptées au centre de recyclage de la rue Kellerhaustraße ou par le service mobile des substances nocives qui se déplace dans l'agglomération à des dates différentes.

Verre usagé

Les emballages en verre (par ex. les bouteilles et les bocaux de conserve) peuvent être jetés dans les poubelles à verre usagé dans plusieurs quartiers de l'agglomération ou dans les centres de recyclage de la commune d'Aix-la-Chapelle.

CD, bouchons en liège et piles

Les CD, bouchons en liège et piles peuvent être remis dans tous les bâtiments administratifs, aux centres de recyclage et au service mobile de matières recyclables de la commune d'Aix-la-Chapelle. Vous trouverez d'autres informations et dates de ramassage dans le calendrier de ramassage ou spécifiquement pour votre adresse sur www.aachener-stadtbetrieb.de.

Questions de mise au rebut

Vous pourrez poser des questions sur la mise au rebut (par ex. prise de rendez-vous, sites, etc.) au centre de service de l'entreprise publique d'Aix-la-Chapelle (Aachener Stadtbetrieb) de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi au numéro de téléphone 0241 432-18666. Les informations à ce sujet et d'autre nature peuvent être consultées sur notre site Web sur www.aachener-stadtbetrieb.de.



Service mobile pour vous sur place !

Sont acceptés :

- ✓ Petits électroménagers jusqu'à une longueur d'arête de 50 cm max.
- ✓ Lampes basse consommation, cinq pièces max.
- ✓ Métal jusqu'à une longueur d'arête de 50 cm max.
- ✓ Matière synthétique jusqu'à une longueur d'arête de 50 cm max.
- ✓ Textiles usagés, un sac max.
- ✓ CD et DVD (sans étui)
- ✓ Bouchons en liège
- ✓ Batteries et piles (pas de batteries de véhicules ou industrielles)
- ✓ Bois jusqu'à une longueur d'arête de 50 cm max.

Ne sont pas acceptés :

- ✗ Papier et carton
- ✗ Verre
- ✗ Gros électroménagers
- ✗ Déchets de jardin, résidus alimentaires
- ✗ Déchets résiduels
- ✗ Substances nocives

Le service mobile des matières de recyclage est offert quatre fois par ans sur les marchés hebdomadaires d'Aix-la-Chapelle aux heures normales d'ouverture.

Parallèlement au service mobile des substances nocives, le service mobile des matières recyclables est désormais présent aux mêmes dates aux mêmes endroits. Vous trouverez des informations à ce sujet dans le calendrier de ramassage ou sur www.aachener-stadtbetrieb.de.

Horaires d'ouverture Centres de recyclage

Les familles peuvent remettre aux deux centres de recyclage de la commune d'Aix-la-Chapelle des déchets triés par types, réutilisables et recyclables dans des quantités raisonnables pour un foyer. Vous trouverez des informations à ce sujet dans le calendrier de ramassage ou sur www.aachener-stadtbetrieb.de.

Centre de recyclage Aachen-Brand

Camp Pirotte 50
Sur les terrains de compostage, accès par la rue Debyestraße

Horaires d'ouverture

| | |
|--------------------|------------------|
| Lun, Mar, Jeu, Ven | 8 h 00 – 16 h 00 |
| Mer | 8 h 00 – 19 h 00 |
| Sam | 8 h 30 – 14 h 00 |

Centre de recyclage Aachen-Eilendorf

Kellershaustraße 10

Horaires d'ouverture

| au cours des mois d'hiver 16/10 – 31/03 | | au cours des mois d'été 01/04 – 15/10 | |
|--|------------------|--|------------------|
| Lun – Ven | 8 h 30 – 16 h 00 | Lun, mer, ven | 8 h 30 – 16 h 00 |
| Sam | 8 h 30 – 14 h 30 | Mar, Jeu | 8 h 30 – 18 h 00 |
| | | Sam | 8 h 30 – 14 h 30 |

♻️ Imprimé sur du papier recyclé à 100 %

Commune d'Aix-la-Chapelle
Madame la Maire
Aachener Stadtbetrieb
Madrider Ring 20, 52078 Aachen
Tél. : +49 241 432-18666
Fax : +49 241 432-18090
aachener.stadtbetrieb@mail.aachen.de
www.aachener-stadtbetrieb.de



www.aachener-stadtbetrieb.de





Poubelle grise

Déchets résiduels

En font partie :

- ✓ Déchets non recyclables
- ✓ Emballages contaminés
- ✓ Ordures, cendres, mégots de cigarettes
- ✓ Sac d'aspirateur
- ✓ Couches, articles d'hygiène (serviettes hygiéniques, etc.)
- ✓ Tapisseries, papiers spéciaux, photos
- ✓ Litière
- ✓ Disques, cassettes vidéo, disquettes
- ✓ Ampoules, résidus de tissus / textiles salis, crayons, classeurs
- ✓ ...

En sont exclus :

- ✗ Déchets recyclables : Papier, verre, emballages en métal, plastique ainsi que composites et vêtements usagés
- ✗ Déchets de cuisine et de jardin
- ✗ Substances nocives (par ex. peintures, lampes basse consommation, batteries, bombes aérosols).

La poubelle à déchets résiduels (grise) est vidée toutes les 2 semaines ou les 4 semaines ! Les déchets recyclables mais trop volumineux pour votre poubelle à déchets résiduels font partie des objets encombrants (par ex. meubles, matelas, tapis enroulés ou stratifié, vélos, etc.). La mise au rebut des objets encombrants a lieu dans toute l'agglomération sur rendez-vous (payante).

Sont exclus des objets encombrants :

Les déchets de construction comme les vieilles portes ou fenêtres, les lavabos, les déchets de véhicules, toutes les petites pièces, même si celles-ci sont emballées dans des cartons ou des sacs.



Poubelle bleue

Papier

En font partie :

- ✓ Emballages papier propres
- ✓ Cartons (pliés ou déchiquetés)
- ✓ Catalogues, prospectus
- ✓ Papier pour l'écriture
- ✓ Journaux, magazines
- ✓ Lettres et enveloppes
- ✓ Fiches mémos, cartes postales et cahiers
- ✓ Livres (sans reliure), papier d'emballage
- ✓ ...

En sont exclus :

- ✗ Tapisseries, photos, papier contaminé
- ✗ Matériaux composites (par ex. briques de lait, emballages TetraPak ou pour jus de fruits)
- ✗ Tickets de caisse et extraits de comptes (papier thermique) ✗
- Papiers essuie-tout et mouchoirs
- ✗ Sachets de soupe et de sauce
- ✗ Papier film, papier cadeau

La poubelle à déchets papier (bleue) est vidée toutes les quatre semaines !

Par ailleurs, la remise de papier et de carton est possible auprès de tous les centres de recyclage de la commune d'Aix-la-Chapelle.



Poubelle grise

Déchets organiques

En font partie :

- ✓ De la cuisine : résidus alimentaires crus ou cuits, écorces de fruits, Coquilles d'œufs et épluchures de légumes, restes de viande et de poisson, pain, fromage papiers-filtres et marc de café, sachet de thé, graisse alimentaire (par ex. friture)
- ✓ Du jardin : Fleurs, branches, feuillage, mauvaises herbes, déchets de la tonte de gazon, de la taille d'arbres et d'arbustes, chablis
- ✓ Autres : Poils, plumes, copeaux de bois (non traités), plantes d'intérieur
- ✓ ...

En sont exclus :

- ✗ Résidus alimentaires liquides
- ✗ Couches, matières synthétiques
- ✗ Verres, litière (avec ou sans excréments)

La poubelle à déchets organiques (verte) est vidée toutes les 2 semaines !

Poubelle à déchets organiques en hiver :

Envelopper les déchets humides dans du papier journal et / ou recouvrir le fond des conteneurs avec une couche de papier journal. Mettre si possible la poubelle à un endroit à l'abri du gel (garage, cave). Si les déchets organiques adhèrent au conteneur, détacher avec prudence, par ex. à l'aide d'une pelle.

Poubelle à déchets organiques en été :

Mettre si possible la poubelle à l'ombre.

Les sacs en matière synthétique (sacs en plastique) de toutes sortes ne doivent pas être jetés dans les déchets organiques. En effet, des sacs en papier peuvent être utilisés pour contenir les déchets organiques.



Sac Jaune

Emballages légers (EL)

En font partie :

- ✓ Emballages de vente
- ✓ Matières synthétiques : Sacs en plastique, bouteilles en matière synthétique (par ex. articles de pharmacie), gobelets en matière synthétique (par ex. yaourt, crème, babeurre, margarine), films
- ✓ Métaux : Boîtes de conserve et canettes, bouchons
- ✓ Composites : Cartons de boissons et de lait, emballages sous vide
- ✓ Tubes (par ex. tubes de dentifrice ou de moutarde)
- ✓ Polystyrène d'emballage, par ex. d'électroménagers
- ✓ ...

Cela ne comprend pas :

- ✗ Objets autres que l'emballage
- ✗ Papier et carton
- ✗ Verre
- ✗ Déchets résiduels
- ✗ Déchets de jardin, résidus alimentaires

Le sac jaune est ramassé toutes les 2 semaines !

Vous obtiendrez une liste des organismes d'émission de sacs jaunes sur le site www.aachener-stadtbetrieb.de ou auprès du centre de service de l'entreprise publique d'Aix-la-Chapelle (Aachener Stadtbetrieb) entre 7 h et 18 h du lundi au vendredi au numéro de téléphone **0241 432-18666**.